

REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'YERES ET DE LA CÔTE
Compte rendu

L'an deux mil Dix Huit, le 12 avril à 18 heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués se réunis en session ordinaire en Mairie au Mesnil Réaume, sous la Présidence de Monsieur FROMENTIN.

Etaient présents :

Pour la Communauté de Communes d'Aumale-Blangy-sur-Bresle (CCIABB) : Messieurs Blondin, Denis, Klein, Leger, Miquignon, Ricouard, Rouland et Ternisien

Pour la Communauté de Communes Bray Eawy (CCBE) : Messieurs Benard et Destoop

Pour la Communauté de Communes Falaises du Talou (CCFT) : Messieurs Bucaille, Declercq, Fromentin, Houlé, Martin, Merlin, Walet

Pour la Communauté de Communes de Londinières (CCL) : Messieurs Haesaert et Mobas

Pour la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) : Messieurs Facque et Poussier

Etaient excusés : Monsieur Poteaux (CCIABB) Monsieur Fosse (CCVS)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Madame Join (CCVS) pouvoir à Monsieur Fromentin

Le quorum étant atteint Monsieur le Président propose de passer à l'ordre du jour.

---o---o---

Tout d'abord le Président rappelle l'environnement juridique du Syndicat.

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) attribuée aux communes avec transfert aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2018.

Des missions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, seules les missions 1, 2, 5 et 8 relèvent de la GEMAPI. Les autres sont considérées hors GEMAPI et étaient donc assurées normalement par les communes.

5 communautés de communes ont d'ores et déjà adhéré au Syndicat en représentation substitution de leurs communes pour les compétences hors GEMAPI (Compétences 4 – Ruissellement et 12 – Animation)

Ces mêmes 5 communautés de communes ayant les compétences obligatoires GEMAPI (1, 2,5 et 8) ont choisi de transférer ou déléguer ces compétences au Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il s'agit des communautés de communes de :

Bray Eawy,

Aumale-Blangy sur Bresle,

Falaises du Talou,

Villes sœurs et

Londinières.

Le Syndicat est donc devenu Syndicat Mixte à compte du 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Président rappelle l'obligation de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire

---o---o---

Chaque technicien intervient pour présenter tour à tour les principales actions réalisées en 2017.

Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2017.

Il donne après les prévisions budgétaires des principales opérations de fonctionnement et d'investissement prévues en 2018 avec leur financement.

Monsieur le Président sollicite l'avis de l'assemblée mais le constat est fait que ces opérations sont finalement courantes et reconduites chaque année pour la plus part.

Monsieur Poussier, nouveau délégué de la CCVS, demande si une renégociation de tous les emprunts ne serait pas possible au vu des taux actuels.

Monsieur le Président explique que cette question avait été évoquée lors du DOB 2017 et que nous vous étions aussitôt rapprochés des établissements bancaires afin d'avoir des propositions.

Il s'était avéré que les montants d'indemnités de renégociations étaient beaucoup trop élevés et qu'au final cela n'était pas bénéfique.

Un rapport d'orientation budgétaire sera donc adressé à la Sous-Préfecture reprenant tous les points de la présentation et Monsieur le Président ne recevant pas de question ou réflexion particulière propose de délibérer pour constater la tenue de débat d'orientation budgétaire.

L'assemblée approuve à l'unanimité la présentation des principales actions prévues en 2018, valide la tenue du débat d'orientation budgétaire.

---o---o---

Questions diverses :

Monsieur Poussier demande que la structure reprenne contact avec sa commune pour un projet de mare à finaliser au Mesnil Sorel.

Concernant la falaise entre le Tréport et Criel sur Mer, 7 exploitants ont accepté de contractualiser des MAEC afin de mettre en place une bande enherbée en bord de falaise.

Il est indiqué qu'un rendez-vous avec la CCVS et le Département a été sollicité afin qu'un ramassage des déchets et le balisage du GR21 soient planifiés

Monsieur Houlé demande à ce que les maires soient informés des avis portant préconisations.

Monsieur Maruite confirme que le Syndicat informe le maire concerné lorsque le CU ou le PC fait l'objet d'un avis défavorable. Les préconisations ne valent pas avis défavorable.

Monsieur le Président propose d'en débattre lors de la prochaine réunion de Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et ne recevant plus de question, Monsieur le Président lève la séance.